

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La passerelle sur le Rhône entre Aigle et Illarsaz est inaugurée

Ouvrage d'une portée de 82 mètres faisant la part belle au bois de mélèze, la nouvelle passerelle sur le Rhône entre Aigle et Illarsaz a été inaugurée officiellement. Elle remplace l'ancien pont métallique de 1894 emporté par une crue exceptionnelle, en octobre 2000. La passerelle est ouverte uniquement aux piétons et aux cyclistes.

Construite en 1894, l'ancienne passerelle d'Illarsaz a été emportée par la crue exceptionnelle du Rhône en automne 2000. Outre son rôle de liaison entre la zone industrielle d'Aigle et le village d'Illarsaz, cette passerelle était un ouvrage important du réseau cycliste interrégional et national reliant la " Route du Rhône n° 1 " à la " Route du Panorama Alpin n° 4 ".

Les Etats de Vaud et du Valais ont décidé de reconstruire ce passage important tant comme liaison intercantonale et nationale que comme liaison touristique. En effet, les deux seules autres passerelles " piétons - vélos " qui enjambent le Rhône entre St-Maurice et Le Bouveret se situent à plusieurs kilomètres de là, en aval au Bouveret et en amont à Massongex.

La reconstruction de la nouvelle passerelle de 82 m de portée a fait l'objet d'un concours restreint en 2003. Le jury a choisi un projet favorisant le développement durable par le biais de l'utilisation du bois.

La réalisation du projet primé offre une passerelle haubanée de construction mixte dont le tablier de 82 mètres est en mélèze d'origine indigène laissé à l'état naturel. La structure porteuse consiste en deux mâts en béton qui reprennent six paires de haubans métalliques et deux tirants de retenue. Rehaussé et dépourvu de piliers dans le Rhône, cet ouvrage peut supporter des crues exceptionnelles. Cette passerelle est le

fruit d'un savoir-faire précieux tant du point de vue du génie de la construction en bois que de la mise en oeuvre.

Conformément à la convention existante entre les deux cantons concernant la gestion des ouvrages routiers intercantonaux, la reconstruction de cette passerelle est de la compétence du canton de Vaud, avec un financement à parts égales.

Le montant de l'investissement de ce projet est devisé à 1'400'000 CHF, répartis de la manière suivante : 700'000 CHF payés par l'Etat du Valais, 650'000 CHF par l'Etat de Vaud, et 50'000 CHF par la commune d'Aigle.

Canton de Vaud : M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, tél. 021 316 71 30 et M. Alain Muller, chef de la section ouvrages d'art du Service des routes, tél. 021 316 70 97

Canton du Valais : M. Aimé Riquen, chef de Section des routes cantonales du Bas-Valais, tél. 021 720 62 75

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 mai 2005

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DINF Voir le communiqué de presse en annexe

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Cp passerelle Illarsaz](#)